

## **Remarques du public reçues par messagerie électronique:**

**1 - De : Dominique Coujard** Date: lun. 4 janv. 2021 à 12:08

Subject: 1ère observation Coujard Dominique

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur

Voici une première observation : Nous trouvons qu'organiser une enquête publique en cette période pose de gros problèmes

Les arguments :

- En pleine période d'urgence sanitaire liée au Covid
- Avec un nombre de cas enregistrés en Margeride non négligeable ( voir le dossier précis sur le site gouvernemental Santé Publique)
- Avec une météo qui pose tout de même quelques problèmes : avec des habitants qui ne sont pas tous tout jeunes, qui doivent circuler sur des routes certes dégagées, mais les ruelles et les hameaux ne le sont pas forcément : ce sont de vraies patinoires !
- Avec l'impossibilité d'organiser une réunion publique.
- Avec l'impossibilité d'organiser une visite des captages : les congères et le froid ne sont pas du tout favorables
- Beaucoup des habitants présents l'hiver sont donc des aînés qui n'ont pas forcément accès à Internet, qui n'arrivent même pas à voir le contenu des panneaux annonçant l'enquête publique car ils n'ont pas forcément un téléphone " ad hoc " et n'ont pas liaison fiable.
- Les réunions liées à la régularisation des captages ont toujours eu lieu en période favorable ( été, automne)
- Cette enquête publique suit de façon étonnante l'enquête publique liée au parc éolien du Chan de Planasses ou plus de 400 personnes ont déposé un avis défavorable...et là étrangement il faut se précipiter...

Nous vous enverrons des dossiers spécifiques liés au contenu de l'enquête

Bien respectueusement

Dominique Coujard

"ex " adjointe à la Santé dans une grande métropole Ex élue à Servières, avec une spécialité Santé Publique, membre de la Commission Eau et Assainissement créée à la demande du préfet G Lambert en 2014

Géologue, hydrogéologue, Spécialiste donc en Santé Publique, Inserm etc...

**2 - De : Jeannine Rouvière** Date: ven. 8 janv. 2021 à 11:35

Je vous remercie de prendre connaissance du courrier joint (\*) concernant le dossier susvisé et de me confirmer la réception par AR

J'adresse copie à Mr Saint Léger en regrettant qu'aucune portée à connaissance des habitants n'ait été organisée avant l'ouverture de l'enquête publique et le remercie de me confirmer la réception de ce courrier par AR

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations

Jeannine Rouvière

**3 - De : Jeannine Rouvière** -Date: sam. 23 janv. 2021 à 18:27

Je vous remercie de trouver en pièce jointe une deuxième observation (\*) (comme prévu lors de notre entretien à Servières le 19 janvier). Si je

suis disponible le 5 février, je reviendrai à la permanence à Monts de Randon pour prendre connaissance des coûts de rénovation des ouvrages.

Avec mes sincères salutations,  
Jeannine Rouvière

**4 - De : Christine GONELLA** Date: mer. 27 janv. 2021 à 01:36

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse mon avis et mes remarques concernant la procédure de régularisation "eau" sur la commune de Monts de Randon, et plus particulièrement sur l'UDI de Chauvets.

Nous habitons à Mas d'ardenne, Chauvets depuis le 25 juillet 2005, de façon permanente.

J'ai le statut de cheffe d'exploitation agricole depuis le 1er août 2011, avec une spécialité apicole (SIRET 40062360900031).

A ce titre je réalise l'extraction du miel et la mise en pot sur place. Nous hébergeons de façon permanente également depuis notre arrivée entre deux et quatre chevaux.

Ma première surprise est donc de constater que je n'apparais pas dans le recensement des activités présentes sur la commune de Servières, et en particulier à Chauvets.

Mon activité s'est étoffée par la création d'une activité de fabrication de cosmétiques à base de produits de la ruche. Cette activité est exercée sous le statut de micro-entreprise (SIRET 40062360900049).

Pour ces deux activités sensibles (production de denrée alimentaire et fabrication de cosmétiques), il est évidemment nécessaire que je dispose d'eau de qualité tout au long de l'année. L'extraction du miel se déroulant de juillet à septembre, cette période est cruciale pour moi.

Je suis donc très étonnée de lire que bien que le captage de chauvets aval soit insuffisant pour couvrir les besoins du hameau, la régularisation du deuxième captage de chauvets amont n'est pas envisagée. Où est la logique de cette décision ? Comment favoriser le développement de la commune dans ces conditions ?

Christine GONELLA - Apiculture et cosmétiques - SIRET 400 623 609 00031 et 400 623 609 00049 - Mas d'ardenne - CHAUVETS - SERVIERES - 48000 MONTS DE RANDON

**5 - De : Maëlle ORDRONNEAU** Date: mar. 2 févr. 2021 à 13:54

Bonjour, Je suis habituée à me rendre au village de Chauvets à Monts-de-Randon, plusieurs fois par an, c'est pourquoi je vous écris ce jour. Je ne comprends pas ce projet de régularisation d'un deuxième captage alors que l'eau manque déjà à Chauvets, que ce soit pour les habitants, les animaux, les exploitants. J'aime acheter les produits cosmétiques de l'apicultrice du village Christine Gonella et je trouverais très embêtant qu'elle ne puisse plus exercer son activité dans des conditions dignes à cause de ce projet de régularisation. Il est déjà très dommage de ne pouvoir boire l'eau du robinet dans ce village, que les animaux manquent d'eau. Il y a déjà pénurie, que souhaitez-vous ? Que le village se vide ? Merci de bien vouloir revoir votre jugement. Cordialement, Maëlle ORDRONNEAU

**6 - De : Jean-Louis Coujard** Date: mar. 2 févr. 2021 à 16:46

Monsieur le commissaire enqueteur

L'eau est indispensable à la vie, aux établissements humains - durables ou temporaires - à l'habitat permanent, à l'agriculture et à l'élevage. À ce titre c'est un bien commun, comme l'ont compris de tout temps les habitants des zones arides ou désertiques : un point d'eau y constitue un bien public, accessible aussi bien aux habitants des oasis qu'aux pasteurs nomades ou aux voyageurs. À ce titre l'eau devrait échapper à la propriété privée (c'est -à-dire privant autrui de l'accès à une ressource vitale)

Ceci constitue le fondement de l'"utilité publique" qu'une "enquête publique" a pour objet de mettre en débat.

Le projet soumis à cette enquête témoigne d'une ignorance ou d'une incompréhension de ce que j'ai rappelé ci-dessus. Il suggère en effet implicitement une surabondance des ressources en eau, autorisant à ne faire entrer dans le cadre de l'utilité publique qu'une fraction de ressources collectives conditionnant l'avenir d'un territoire. Ce projet est archaïque et rétrograde, pensé pour les années 1950 plus que pour les années 2050.

Le changement climatique est une réalité qui n'est plus guère niée, si ce n'est par des esprits bornés. Ce changement climatique se traduit par une amplification des extrêmes (chaud et froid, sécheresse et intenses précipitations...) et il constitue un processus loin d'être achevé mais en développement. Cela revient à considérer que dans les années et décennies à venir nous connaîtrons des sécheresses beaucoup plus intenses que celles enregistrées dans les années récentes.

Or, notre territoire de Margeride est caractérisé par des sols imperméables et superficiels, c'est-à-dire qu'il n'a pas de réserves en eau en l'absence de retenues collinaires. Il est donc d'une extrême vulnérabilité à la sécheresse faute d'une nappe phréatique assurant un stockage et dans laquelle il serait possible de puiser.

Le dossier présenté à l'appui de cette enquête publique prête à sourire mais aussi à s'indigner : lorsqu'il évoque « l'inventaire global de la population » [1.1 p 15] là où on parlerait de recensement ou de dénombrement, il sous-estime gravement l'effectif estival pour tenter de limiter l'estimation des besoins en eau. A titre d'exemple, à Chauvets où je réside, la population estivale fait plus que doubler sur plusieurs semaines de juillet-août, et peut parfois tripler sur quelques journées, lors de l'accueil de réunions familiales (cousinades) ou d'événements culturels (concerts, accueil de stages de musique). Or pour en rester à cet exemple, c'est le moment où le captage dit *Chauvets aval* peut se tarir comme cela a été observé et noté dans le dossier. La procédure soumise à l'enquête peut ainsi **noter le tarissement de Chauvets aval dans une période de niveau élevé de la population et exclure du périmètre de l'enquête le captage Chauvets amont** : c'est absurde et scandaleux !

En outre l'actuelle pandémie (dont il y a tout lieu de craindre qu'elle soit annonciatrice d'autres épisodes analogues) a eu pour effet, l'été dernier, d'amplifier la fréquentation touristique de notre département, en décourageant les voyages lointains et en réhabilitant les résidences familiales. Ce peut être le début d'une inflexion à laquelle il serait irresponsable de ne pas se préparer.

La procédure de mise en conformité des systèmes d'adduction d'eau potable et de déclaration d'utilité publique est une affaire sérieuse qui engage notre territoire pour plusieurs décennies. Elle engage les possibilités de développement économique et démographique et ne saurait, à ce titre, être menée à la légère sur des données caduques ou approximatives.

Il est donc indispensable de réexaminer dans la procédure les captages qui en ont été exclus, ne serait-ce qu'en vertu d'un principe de précaution, inscrit dans la Charte de l'Environnement annexée au préambule de la Constitution, ce qui lui confère valeur constitutionnelle.

Cela vaut, à coup pour *Chauvets amont*, comme indiqué ci-dessus, et probablement aussi pour d'autres ressources en eau dont je suis moins à même d'apprécier la nécessité de réintroduction dans le périmètre de la procédure..

En l'état, formuler un avis favorable au projet soumis à l'enquête publique reviendrait à :

- approuver l'exclusion du périmètre de l'utilité publique de ressources en eaux que le principe de précaution commande de ménager et conserver
- accepter la privatisation de ces ressources et leur placement en dehors du périmètre de délibération de la collectivité publique concernée (commune de Monts de Randon)
- méconnaître la charte de l'environnement, dont je rappelle la valeur constitutionnelle et dont je me permets de recommander la lecture au commissaire-enquêteur (<https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement> )

Pour ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de formuler un avis négatif et de le motiver notamment avec les arguments formulés dans cette contribution, ou, si (et seulement si) cela s'avère possible et rentre dans vos attributions, d'élargir le périmètre de la future D.U.P. en y intégrant les captages qui en ont été indument écartés.

veuillez agréer mes meilleures salutations

Jean-Louis Coujard Chauvets Commune déléguée de Servières 48000 Monts de Randon

7 - De : **Dominique Coujard** Date: mer. 3 févr. 2021 à 11:18

Subject: Demande prolongation : enquête publique DUP Servières

Monsieur le commissaire enquêteur Je sollicite par la présente la prolongation de l'enquête publique concernant la régularisation des captages de la commune de Servières. Cette prolongation semble nécessaire pour plusieurs raisons :

- Urgence sanitaire et couvre feu
- Restrictions et interdictions relatives à la circulation des personnes dans le département et hors département pour les propriétaires de résidences secondaires
- Accès internet impossible pour certains (non abonnés, zones blanches et dysfonctionnements en téléphonie fixe et internet) qui sont un frein à la libre expression des citoyens qui souhaitent un entretien personnalisé et non virtuel avec le Commissaire Enquêteur.
- Les aléas climatiques ( congères puis pluies verglaçantes) ont fortement perturbé la circulation sur le réseau secondaire autour de Monts de Randon ainsi que dans les villages :
  - La distribution des journaux par la Poste notamment pour ceux qui habitent dans les hameaux loin d'une maison de la presse. (Deux distributions par semaine ont eu lieu).
  - L'accès aux panneaux d'affichage concernant l'enquête publique n'a pas toujours été possible : même le panneau d'affichage de la commune déléguée de Servières a été difficilement accessible, le chasse-neige ayant poussé toute la neige de la place contre

le mur de la mairie, de même à Chauvets, le panneau était illisible noyé sous les congères.

- Les habitants (notamment les " anciens " du bourg de Servières) n'ont pas osé se déplacer pour se rendre à la mairie qui d'ailleurs n'a été ouverte que durant la matinée prévue pour vous rencontrer, Monsieur le Commissaire enquêteur : désormais la mairie est toujours fermée.

Respectueuses Salutations

Dominique Coujard Copie à : Monsieur Francis Saint-Léger, maire de Monts de Randon, Madame Valérie Hatsch, Madame La Préfète de la Lozère, M. Pierre Morel-A-L'Huissier, Député de la Lozère, Membre du Bureau de l'Assemblée Nationale, M. Jacques Sirvens, Délégué du Défenseur des Droits en Lozère

**8 -De : Emilie Granger** Date: mer. 3 févr. 2021 à 11:55

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant que vacancière au printemps et en été dans une maison familiale à Servières, il me semble très important de vous faire part de mon avis et donc de mes inquiétudes concernant l'alimentation en eau. En effet, j'ai pu constater que la quantité et la qualité de l'eau restaient un problème préoccupant. De plus ma fille de 10ans est fragile au niveau santé, d'où mes inquiétudes. Je ne comprends pas que le projet abandonne des captages et recule la mise en service d'un troisième, en résumé le projet recule en terme de sécurité, ce qui ne parait pas concevable. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à mes observations et surtout qu'elles permettront de revoir le projet d'alimentation en eau afin qu'il amène des progrès quant à la quantité d'eau à Servières, et de gros progrès quant à la qualité ; Il s'agit de la santé de tous.

Emilie GRANGER

**9 - De : Michel COUJARD** Date: jeu. 4 févr. 2021 à 10:22

Subject: Eau POTABLE !

Bonjour

La suppression d'une ressource d'eau potable est en 2021 le comble de l'aberration !

Il m'arrive de passer quelques jours à Servières et une nouvelle fois TOUT EST FAIT POUR M'EN DISSUADER.

Si j'ai bien compris « Eolienne = OUI - Eau potable = NON » En bref tout le contraire d'un bourg accueillant

Tout pour désertifier une campagne qui reste ENCORE agréable. Mais pour combien de temps ?

Médecin vaccinateur puis-je encore conseiller la campagne comme exutoire au confinement ? Le but d'une telle décision m'échappe tant elle va à l'encontre des nécessités actuelles.

Me permettez-vous de revenir voir mes proches ?

**10 -De : Nathalie Drap** -Date: jeu. 4 févr. 2021 à 11:44

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je me porte solidaire pour le maintien de la régularisation des captages dits d'eau " potable.

J'ai vécu quelques années à Chauvets, avec mon mari et mes enfants.

Ce village a une âme, et c'est en maintenant la vie (eau potable) qu'il pourra s'épanouir à nouveau et se repeupler.

On ne peut laisser les petits hameaux de notre région s'étioler ainsi.

Entendez cette appel.

Cordialement

Nathalie DRAP Site : [www.cerfrance-lozere.fr](http://www.cerfrance-lozere.fr)

Assistante Formation - RH

**11 - De : Any Guedj** Date: jeu. 4 févr. 2021 à 16:41

Bonjour,

Chauvets est un village superbe avec des habitants dynamiques qui développent des activités diverses qui intéressent des personnes de tout le département et au-delà. La ressource en eau est vitale pour le maintien des habitants permanents mais aussi pour l'installation de nouvelles populations dont la Lozère a besoin et pour le maintien et le développement d'activités nécessaires aux habitants de toutes générations. Il convient de prendre les bonnes décisions pour ne pas hypothéquer l'avenir de cette commune et d'une partie attractive du dépa

A.Guedj

**12 -De: Daniel Goupy** Date: 4 février 2021 à 16:48:40 UTC+1

Objet: Témoignages concernant Paysannes de Lozère

Nous sommes très concernés par les problèmes d'eau à Chauvets . En effet j'ai été le Délégué Départemental de Maisons Paysannes de Lozère pendant plus de 20 ans et à ce titre nous avons organisé divers chantiers de formation dans ce village : stages d'enduits, de chaux/ chanvre , de construction ...rassemblant des dizaines de participants. Nous avons également suivi avec grand intérêt et participé aux concerts et aux partages les accompagnant (réunissant souvent plus de 50 personnes et des dizaines d'enfants...).

Suivi les présentations de films et les débats continuant pendant la soirée...Retrouver des amis après des étapes de travaux achevés pour la restauration de murs , de bâtiments ...( plus de 20 participants et une dizaine d'enfants )

Lors de ces diverses activités nous avons pu constater que le problème des ressources eau était très important.

Daniel Goupy - délégué honoraire de Maisons Paysannes de Lozère

**13 - De : Jeremie G.** Date: jeu. 4 févr. 2021 à 20:40

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon étonnement et de mon désaccord vis à vis du projet relatif à la régularisation des captages d'eau dans mon hameau Chauvets. En effet, comment faire confiance à un dispositif basé sur un diagnostic erroné ? Je suis très étonné de lire qu'aucune évolution démographique n'est prévue, alors même que plusieurs jeunes couples se sont récemment installés dans la commune, et que je prévois moi-même de m'y établir sous peu et d'y implanter mon activité

professionnelle. L'état des lieux établi et les perspectives d'évolution témoignent d'une mauvaise connaissance du territoire et de ses acteurs de la part des rédacteurs. Cordialement,

Jérémie GONELLA -Chauvets - Servières - Monts de Randon

**14 - De : [pascale-pons](#) - Date: [jeu. 4 févr. 2021 à 20:51](#)**

Je viens régulièrement sur le hameau de Chauvets ainsi que mon fils avec ses enfants les week-end et durant les vacances. L'été lorsque toutes les maisons sont ouvertes, le débit d'eau est déjà insuffisant.

L'entreprise de Mme Gonella va être durement impactée. Il y a un grand intérêt à la conserver car elle apporte de la vie dans ce hameau. Mes petits enfants sont heureux d'apprendre sur la vie des abeilles, de pouvoir côtoyer des chevaux en plus des vaches.

La suppression d'un des captages de ce hameau n'est pas envisageable. Je viens dans cette maison familiale depuis 40 ans. J'ai vu petit à petit toutes les maisons se réveiller. Et j'ai connu des années où mes parents faisaient attention à l'utilisation de l'eau. Les habitants actuels y font attention pour le confort de tous.

Demain, nous n'aurons pas de solutions pour remédier au manque d'eau. Mes petits-enfants adorent venir vivre dans ce village tranquille et calme.

Je vous remercie pour votre attention et votre écoute. Cordialement. Pascale PONS

**15 - De : Jacky ABEILLON - Date: jeu. 4 févr. 2021 à 22:17**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous vous adressons, en pièce jointe (\*), les observations suscitées par le dossier portant enquête publique pour la mise en conformité des captages permettant l'alimentation de l'ancienne commune de Servières et de ses hameaux.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Veillez agréer nos sincères salutations.

Claudine Bessière - Jacky Abeillon

**16 -De : Bruno Ladsous - Date: jeu. 4 févr. 2021 à 22:45**

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint (\*) l'avis de Sites et Monuments (SPPEF), association agréée au plan national pour la protection de l'environnement dont je suis le délégué régional pour l'Occitanie. Je vous en souhaite bonne réception. Bien cordialement,

B. Ladsous,

**17 -De : jean et elisabeth peytavin- saillard Date: ven. 5 févr. 2021 à 09:36**

Bonjour,

je viens régulièrement l'été dans la maison familiale de Chauvets sur la commune de Monts de Randon, ainsi que mes enfants et petits enfants. La population estivale de Chauvets est sous-estimée dans le rapport. C'est en été que les besoins en eau sont les plus importants, et que la ressource est la plus faible. C'est pourquoi j'attire votre attention sur la nécessité de conserver toutes les ressources disponibles utilisables pour l'alimentation humaine.

Cordialement.

Jean PEYTAVIN

**18 - De : Patrick Alloux** Date: ven. 5 févr. 2021 à 10:30

Monsieur l'Enquêteur,

Je me permets d'intervenir dans le cadre de l'enquête publique sur les captages d'eau sur le hameau de Chauvets. Nous avons habité avec notre famille de 5 personnes sur le hameau de 2005 à 2019 soit pendant 14 années. J'ai exercé pendant 7 années une activité d'artisan confiseur (gérant d'une SARL) dans un atelier en conformité construit au rez de chaussée de notre maison d'habitation. L'eau a été pour nous une difficulté permanente dans la réalisation de nos produits en approvisionnement, en débit et en qualité, nous empêchant à la fois une production constante mais en plus sa qualité non conforme altérerait nos produits. Dans le cadre d'un audit pour aider au développement de notre entreprise sollicitée par la CCI, la Banque populaire, la Banque de France, coordonné par le Trésorier payeur de l'époque Monsieur Rodier, celui-ci recommandait le déménagement de notre entreprise pour plusieurs raisons notamment à cause de l'approvisionnement en eau et sa qualité. Nous avons donc déménagé notre entreprise sur Mende.

A compter de juin 2012, nous avons exercé une activité de famille d'accueil pour le Conseil départemental de Lozère, nous avons accueilli jusqu'à 3 adolescents, l'approvisionnement et la qualité de l'eau a été un problème constant dans l'hygiène quotidienne des enfants. Nous avons eu des problèmes de santé notamment des infections urinaires à répétition ayant pour cause les mêmes germes retrouvés dans l'analyse de l'eau. Veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées.

Patrick Alloux

**19 - De : Michel VINCENT** - Date: ven. 5 févr. 2021 à 14:12

Madame, Monsieur,

Résidant dans le groupement de communes de Monts de Randon, en Lozère, je suis particulièrement inquiet du projet actuel de suppression de captages de sources qui risque de nuire gravement à l'approvisionnement en eau de hameaux du territoire, en particulier le village de Chauvets, déjà déficitaire en eau une partie de l'été.

En cette période de bouleversement climatique, ce projet me semble particulièrement dangereux et devrait être annulé, en attendant une étude plus rigoureuse qui permettrait de définir les solutions écologiques les mieux adaptées au bien être de toutes et tous.

Veuillez recevoir l'expression de mes salutations citoyennes,

Michel VINCENT - Malassagne

**20 -De : "Chloé L."** Date: ven. 5 févr. 2021 à 14:12

Remarque dans le cadre du projet de suppression de captage d'eau à Chauvets, Servières.

Bonjour Monsieur,

Cher commissaire enquêteur;

Je joins ma voix à d'autres.

Cela fait 20 ans maintenant que nous venons à Chauvets pour les vacances. Partager des moments en famille, dans une maison habitée à l'année par mes parents. J'ai pris connaissance des enjeux liés à l'eau depuis des années maintenant. Nous nous sommes d'ailleurs à plusieurs reprises (avant de



passer à l'eau en bouteille..) demandé si la la consommation de l'eau du robinet n'était pas la cause d'un certain nombre de maux de ventre... Il semblerait que le projet en cours n'améliore en rien la situation. Je rejoins donc tous ceux qui souhaiteraient que la qualité et la quantité d'eau dans le hameau soit enfin à la hauteur des besoins.

Chloé L.

**21 -De : Martine Meissonnier** Date: ven. 5 févr. 2021 à 15:00

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les contributions 2 et 3 de Madame Jeannine Rouvière et la contribution n° 6 de Monsieur Jean-Louis Coujard suffisent pour comprendre tout l'enjeu de cette enquête publique.

Cette façon de traiter le problème des captages au détriment des besoins essentiels de la population semble entrer dans un processus qui permet de se poser certaines questions.

En effet le sujet des captages nous paraît intimement lié avec la progression de l'éolien en Lozère.

Les promoteurs rencontrent souvent des obstacles à leurs projets à cause de captages gênants car selon l'ANSES "l'éolien est susceptible de présenter le plus de risque pour les ressources en eaux destinées à la consommation humaine..."

L'on a pu voir dans d'autres projets éoliens des captages considérés comme "abandonnés" par le promoteur pour lui permettre de ne pas les prendre en compte dans son étude.....

La mise en conformité de ces captages doit donc se faire uniquement au vu des besoins en eau de la population avec une vision sur le long terme compte tenu des changements climatiques et de mentalités découlant de la crise sanitaire, changements qui risquent de propulser la Lozère en tête des départements les plus prisés de France.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de toute notre considération.

Martine et Richard Meissonnier - Limouze - 48100 LACHAMP RIBENNES

**22 - De Michèle Descolonges** - Date: ven. 5 févr. 2021 à 15:21

Bonjour,

Résidant fréquemment en Lozère, où je vote, j'ai partagé des moments sympathiques à Chauvets, qui ont suivi des concerts de musique baroque dans la chapelle, ainsi que des moments post-concerts organisés dans l'église de Servières après un stage de chants.

J'espère que nos amis conserveront la possibilité de maintenir ces liens si précieux, si spécifiques de la vie lozérienne.

Cordialement.

Michèle Descolonges

**23 -De : Dominique Coujard** Date: ven. 5 févr. 2021 à 16:15

**Captages de Servières : ----- A propos des captages de Chauvets : Deux captages Chauvet Amont et Aval et il est question d'abandonner Chauvets Amont**

**-----POINT 1 : ASPECT QUANTITATIF de l'eau Pourquoi donc le captage de Chauvets Amont a-t-il été abandonné ? et donc n'entre pas dans la procédure de régularisation ?**

- Parce que c'est inutile au vu des consommations locales en eau ?
- Parce que ça coûterait trop cher ?

En fait la décision a été prise lors du conseil municipal du 18 février 2016 ( conseil municipal non mentionné dans l'arrêté préfectoral lié à l'enquête publique) sous prétexte que le débit était trop faible **Si vous lisez la position de C Gonella apicultrice à Chauvets ( elle vend du miel, des savons et des baumes à lèvres) , elle risque de perdre son agrément si la quantité et la qualité d'eau disponible ne sont pas au rendez-vous Nous devons donc absolument garder le captage Amont ...tous les documents nécessaires à la régularisation sont prêts**

- **Si Chauvets Amont a été rouvert à l'étiage 2017, c'est qu'il avait été fermé antérieurement...**

### **Mais quand et pour quelle raison ?**

On apprend dans le dossier préliminaire rédigé par le cabinet Falcon (avril 2019) que le captage de Chauvets Amont est retiré de la procédure et destiné à un *usage agricole ...*

Ce point ( la destination du captage) n'a jamais été abordé lors d'un quelconque conseil municipal or le dossier préliminaire se réfère à une délibération du conseil municipal du 18/02/2016

Que dit cette délibération ?

Débit trop faible...devra être débranché ....

Heureusement que cela n'a pas eu lieu ... puisque la « reconnexion » du captage en 2017 lors de l'étiage élevé ...a permis au village de récupérer un peu d'eau...Ceci est indiqué dans le rapport de l'hydrogéologue agréé concernant les débits liés à l'UDI de Chauvets. (débit du captage Chauvets aval nul)

Si Chauvets Amont est destiné à un usage agricole, il faut détruire définitivement la connexion entre Chauvets Amont et Chauvets aval, donc en cas d'étiage sévère, Chauvets n'a plus d'eau du tout !

L' exploitation agricole de Chauvets n'élève plus que des bovins viande, elle possède un captage 'privé' et l'été " installe des tuyaux qui dérivent de l'eau en dessous de l'exploitation C'est ainsi que les tonnes à eau sont remplies pour abreuver le cheptel.Si Chauvets Amont est destiné au bétail, il faut détruire les connexions entre Chauvets Amont et Chauvets aval, donc en cas d'étiage sévère, Chauvets n'a plus d'eau du tout !

### **Du point de vue géologique, pourquoi y a-t-il deux captages sur le même bassin versant ?**

**Dans le même vallon ?** En fait les deux captages sont très proches l'un de l'autre. La captage Amont est connecté directement sur le réseau de distribution Si on ferme celui du haut pour le dédier au bétail, il faut détruire la connexion...car celui du haut ne pourra plus participer à la DUP pour des raisons sanitaires

- **Une histoire de vases communicants...**

Si on ferme le captage Amont, les maisons situées sur les hauts de Chauvets , la propriété de Serge Soubeyran n'aura plus d'eau. Le terrain voisin vient d'être vendu comme terrain constructible n'en aura plus non plus.

C'est déjà le cas actuellement chez S Soubeyran : impossible de prendre une douche digne de ce nom à l'étage. Pourquoi ? l'altitude du captage de Chauvets Amont permet tout juste à l'eau de traverser le vallon de Chauvets et d'alimenter seulement le RDC de sa maison...Le SDEE a bien installé un surpresseur mais il n'est pas assez puissant... Si augmente la puissance du surpresseur, on fait exploser le tuyau qui alimente tout Chauvets car le diamètre de la canalisation est trop faible .. Il faudra donc de toute façon modifier le

diamètre des tuyaux du réseau : ce qui au demeurant ne donnera pas plus d'eau car Serge Soubeyran a bien eu un surpresseur, mais la nuisance sonore était très élevée, il paie l'eau comme tous les habitants (compteur plus consommation) . Certes il y a peu de différence d'altitude entre le captage de Chauvets Amont et la propriété Soubeyran mais le réseau descend jusqu'au ruisseau pour remonter ensuite ...

**Source** : dossier Aqua Services absent du site de la préfecture : ce bureau d'études a été mandaté par la commune de Servières en 2015 : il a fait une première analyse des réseaux d'eau de Servières pour lui permettre de choisir ensuite le bureau d'études qui gèrera la procédure de régularisation jusqu'à l'enquête publique. Le travail de ce bureau d'études a été remarquable.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée dans des conditions illégales (voir la fin de cette observation) .

### **On a TOUS besoin de l'eau de nos deux captages Amont Amont et Aval Pourquoi ?**

- **Le village a de plus en plus d'habitants**, ce qui n'est pas mentionné dans le dossier, les maisons sont toutes occupées l'été et l'ont été aussi durant les vacances de Noël : *dans le dossier il est dit que la population restera stable " il n'est pas prévu d'augmentation de la population "...:*  
or c'est faux les données datent quelque peu le dossier n'a pas été revu. Les enfants qui habitaient Chauvets lors de la rédaction initiale du dossier ou qui venaient en vacances sont aujourd'hui en couple et certains ont déjà des enfants !
- **L'eau est une source de vitalité pour notre village :**  
**Ainsi sont organisés à Chauvets**
  - **Des stages de musique** en partenariat avec l'association Witiza 25 personnes à table tous les midis durant une semaine...
  - **Des concerts dans l'église** en partenariat avec l'*Académie Internationale de Musique et de Danse de Mende* . Ils sont suivis de moments partagés où plus de 60 personnes sont parfois présentes : nous travaillons avec la bénédiction de l'évêché ( l'église - toujours consacrée- est désormais ouverte pour les répétitions)
  - **Des chantiers partagés organisés par l'Association Maisons Paysannes de France** (délégation de la Lozère) . Comment fabriquer -sans eau- le fameux mélange Chanvre et Chaux qui recouvre les murs ?
- **Comment expliquer que le captage de Chauvets Aval ait été tari en 2017 ?**

C'est une bien sombre histoire : le 27 août 2017 le SDEE ( Syndicat Départemental de l'Energie et de l'Équipement ) qui gérait (sic) les captages de la commune a reçu un mail de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : *On vient la semaine prochaine faire une analyse de l'eau qui sort de la station UV pour voir comment elle fonctionne* ( Il s'agit en fait de lever la restriction permanente (interdiction de boire de l'eau du robinet, de laver les bébés, les légumes ....Le réservoir a été vidé. Les habitants effarés ont demandé au technicien : Pourquoi faites- vous cela ? Réponse *le laboratoire départemental d'analyse vient la semaine prochaine... Il faut que les réservoirs soit propres*. Le problème c'est que la sécheresse a duré jusqu'en novembre (étiage prolongé) , les sources n'apportaient plus d'eau dans le captage .et les réservoirs étaient vides.**POINT 2 ASPECT QUALITATIF DE LA DUP**

- **La station de traitement UV**

Elle a été construite en ne tenant pas compte des directives reçues par le SATEP ( Conseil Départemental) qui a fourni des plans très précis : elle devait être installée de l'autre côté du chemin...qui mène aux captages...Le résultat : les coffrets électriques sont régulièrement inondés par les trop pleins des captages...la station UV tombe en panne à cause de la condensation d'eau sur la lampe l'été dixit le SDEE et l'hiver dixit toujours le SDEE : *vous n'êtes pas assez nombreux à Chauvets !*

Mais au fait pourquoi le traitement a-t-il été imposé par l'ARS **AVANT** l'enquête publique ? et non **APRES** : à cause d'une gigantesque pollution (400 E Coli /100 ml d'eau) qui a affecté l'eau distribuée en novembre 2014 . C'est une analyse que l'ARS faisait régulièrement ( avec pas autant de pollution) mais cette analyse n'était jamais transmise avec les factures d'eau ... : le maire de l'époque voulait attendre le résultat de l'analyse suivante : le préfet G Lambert a imposé la mise en route de la régularisation des captages début 2015, la mise en place d'une Commission Eau et Assainissement ( à laquelle il nous a demandé de participer assidument - en tant qu'élus-) et d'entreprendre avant l'enquête publique la mise en place d'un traitement , ce qui a été fait mais les travaux ont laissé à désirer et la station de traitement est régulièrement en panne...

De 2014 à 2018... il a été interdit de boire de l'eau du robinet, de se laver les dents, de laver les bébés, la salade avec cette eau. la cause : la pollution dans les parcelles du bassin versant des captages.

- **La problématique des périmètres de protection**

L'hydrogéologue agréé a proposé des périmètres de protection : le périmètre de protection rapproché (PPR) pour Chauvets s'arrête à mi pente du bassin versant ( voir l'inventaire des risques de pollution élaboré par le cabinet Falcon) au niveau de la Départementale 50...et ne couvre pas l'ensemble de ce bassin versant, n'intègre donc pas les éoliennes du parc Lou Paou

Tous les PPR des captages des villages des autres communes situés sous la Boulaine " montent " jusqu'à la draille, sur la crête .

Le béton de ces éoliennes se dissout depuis 2014 sous l'effet de l'acidité...Il est remplacé par un autre béton très toxique associé à une résine elle aussi toxique. ...ces produits déferlent vers les captages lors des épisodes cévenols...

En 2014 la base des éoliennes étaient emballées dans une cage fermée à clef : les produits toxiques étaient protégés...

En 2018 il a fallu recommencer à remplacer le béton, la résine...et là aucune protection, des pots laissés ouverts, des pinceaux jonchaient le sol de La Boulaine, le préfet a ordonné à aux communes de Servières et Rieutort de Randon de prendre un arrêté " DID\* " ... Un arrêté a bien été uniquement par Rieutort : il concernait des déchets ménagers...qui sont partis à la déchetterie et non à Chimirec (donc sans bordereau de suivi)

\*DID = déchets industriels dangereux

## CONCLUSION

### QUE FAIRE ?

- **Réintégrer Chauvets Amont dans l'enquête publique de DUP (le maire de Monts de Randon y est favorable)**

- **Créer un PPR qui occupent TOUT le bassin versant (y compris les deux éoliennes de Lou Paou)**
- **Reprendre le réseau de distribution avec des tuyaux de diamètre supérieur pour permettre l'installation d'un surpresseur plus puissant**
- **Revoir la position de la station UV en se référant au plan fourni par le SATEP.**

-----Servières et ses captages : un cas d'école

- Les PPR des captages alimentant les villages situés sous la Boulaine s'arrêtent tous à mi-pente alors que les risques de pollution sont importants...(voir le rapport du cabinet Falcon)
- Les stations UV de La Lichère sont régulièrement en panne (voyant rouge et vert ou voyant rouge au niveau de l'alarme extérieure), celle de l'Espinas l'était le jour votre seconde permanence
- Pas de mise à jour concernant le cheptel, le nombre d'habitants, pas d'augmentation prévue de la population : c'est complètement faux ! Les chiffres avancés (hiver / Ete sont complètement erronés : ils auraient pu être corrigés avant cette enquête publique : Il est bien indiqué que le SDEE ne gère plus la maintenance des captages de Servières et cette décision est tout récente...Toutes les maisons du bourg de Servières sont désormais louées ou vendues, idem dans les autres villages et ce fait a précédé la crise sanitaire\*. Quelle valeur a le travail de toute l'équipe qui s'est investie dans ce dossier ( hydrogéologue agréé, bureau d'études, SATEP ...si on leur fournit des données fausses ...

\* Monts de Randon est considérée en Occitanie comme une commune très attractive avec une autre commune d'Hérault .

Source *La dépêche du Midi (janvier 2021)*

- La problématique des captages " abandonnés " :
  - Outre le captage de Chauvets Amont, deux captages, Servières Ouest et EST doivent disparaître car ils ont un trop faible débit mais gardons-les et rénovons-les, ils datent de 1965, sont remplis de racines, n'ont jamais été entretenus : tout filet d'eau est bon à prendre ! La commune de Gabrias l'a bien compris ...en gardant et rénovant les captages de Brujas Amont et Aval
  - La saga du captage de Champclos : là on est en face d'un scandale sanitaire, environnemental et financier. Ce captage non déclaré est désormais placé hors enquête publique or
    - il a été réalisé en partie sur sur deux parcelles appartenant à l' hôpital de Saint Chely d'Apcher, le directeur de l'hôpital a bien essayé de demander au maire de s'engager à régler les problèmes administratifs : le maire n'a rien fait . L'enquête parcellaire a eu lieu
    - Il a été réalisé par une entreprise assez incompétente avec des subventions dédiées à la voirie. il avait un super débit (40m<sup>3</sup> / jour) jusqu'à...  
...sa destruction par une minipelle : celle du SDEE qui a détourné l'eau qui arrivait au collecteur via un tuyau : Résultat dans le collecteur quelques gouttes, dans le tuyau : un débit certain ..Ce fait criminel a eu lieu après ...  
..Une commission d'appel d'offres qui s'est déroulée parfaitement, on avait tous choisi le bureau d'études Aqua Services et stupeur, le conseil municipal du 20 juin 2016 arrive et là le maire nous dit on ne peut pas choisir ce bureau

d'Etudes, il faut choisir celui qui travaille avec le SDEE, on a compris ...D'ailleurs le SDEE a fait une fausse facture

- Mais pourquoi donc détruire un captage et labourer une zone humide ? parce que cela permettra d'installer des éoliennes de l'extension Lou Paou , sinon la zone humide est trop proche, le bassin versant du captage aussi...
- Ce n'est pas terminé : en 2019 , j'ai été convoquée à la mairie de Monts de Randon par l'ancien maire : je devais donner un avis technique concernant Champclos : il s'agissait de dire et d'écrire qu'il y avait un second captage à Champclos : en fait les deux techniciens présents ont volontairement " confondu " ouvrage de captage (collecteur) et tête de drain
- La suite du feuilleton : Monts de Randon après avoir fait délocaliser la réunion de synthèse à Mende (elle devait avoir lieu à Rieutort) a demandé à un bureau d'études spécialiste des zones humides la création d'un second captage à Chamclos qui va impacter encore plus la zone humide ...
- Les détails sont encore plus sordides ... Tous les services sont au courant de la situation : le président du SDEE, son directeur, la Police de l'eau, le député, la présidente du CD etc...

### Que faire ?

- **Qui a décidé de retirer tous ces captages de l'EP : il n'y a jamais eu de délibération sauf pour Chauvets Amont**
- **Le dossier préliminaire porte sur tous les prévus sauf Chauvets Amont**
- **Réintégrer le captage de Champclos, le réhabiliter**
- **Restaurer la Zone humide**

Cette enquête publique est très liée donc à l'extension de Lou Paou au projet mené par EDF EN) EDF pilote le SDEE, le Satep (son directeur nous l'a confirmé : "*je subis des pressions*") et bien d'autres structures...Cette analyse est disponible sur Internet accompagnée des preuves de tout ce qui est avancé dans ce dossier d'images, de liens vers les films réalisés sur le sujet

Dominique Coujard